

*Traité de la Grace & du Libre Arbitre par S. Bernard. Lettre de S. Bernard à Hugues de S. Victor.*

Traité, qui se rapportent à la doctrine de Saint Augustin touchant la nature de la liberté, la nécessité & l'efficacité de la Grace, sans laquelle l'homme ne peut faire aucun bien pour son salut.

Le dixième Traité de Saint Bernard est une Lettre adressée à Hugues de S. Victor, contre quelques opinions d'un anonyme qui avoit avancé :

10. Que le Baptême de JESUS-CHRIST avoit été d'obligation, depuis que Notre-Seigneur avoit dit à Nicodeme, *Quiconque n'est pas né de nouveau par l'eau & par le Saint Esprit, n'entrera point dans le Royaume des Cieux.*

20. Que personne ne peut être sauvé sans recevoir actuellement le Sacrement du Baptême, ou le Martyre à sa place.

30. Que les Patriarches de l'Ancien Testament ont eu une connoissance aussi claire de l'Incarnation que les Chrétiens.

40. Qu'il n'y a point de péché d'ignorance.

50. Que S. Bernard s'étoit trompé en écrivant dans ses Homelies que les Anges n'avoient pas connu le dessein de Dieu touchant l'Incarnation.

Saint Bernard refute ces sentimens & prouve ;

10. Que ce seroit une trop grande dureté de vouloir qu'une chose dite par JESUS-CHRIST en particulier, fût un précepte general, qui obligent tous les hommes. Il croit que le péché originel a été remis dans le temps de l'ancienne Loy aux Juifs par la Circconcision, & aux Fidèles qui étoient parmi les Gentils par leur Foi, ou par celle de leurs parens ; & que l'obligation de recevoir le Baptême sous peine de damnation, n'a commencé qu'après la promulgation de l'Evangile.

20. Que les Adultes peuvent être sauvés sans recevoir actuellement le Baptême ; si se trouve qu'ils ne puissent être baptisés quoiqu'ils le desirent ; parce que le Baptême actuel est suppléé par la Foi & par le vœu : ce qu'il établit par des passages de Saint Ambroise & de S. Augustin, qui sont, dit il, deux colonnes dont je me déache distictement, & avec lesquels j'avoû que je suis ou dans l'erreur ou dans le bon sentiment. Il ajoûte que ce qui supplée le Baptême dans le Martyre, ce n'est pas la peine, mais la Foi de celui qui le souffre. A l'égard des enfans qui ne peuvent avoir la Foi, il avoué qu'ils ne peuvent être sauvés sans le Baptême quoiqu'ils soient sauvés par la Foi des autres quand ils le reçoivent actuellement :

30. Que si les Fidèles de l'ancienne Loi avoient eu une connoissance aussi claire que nous de nos Mysteres, Dieu auroit été ou trop liberal envers eux, ou trop retenu envers nous : que l'Evangile ne seroit pas au dessus de la Loi ; que Saint Paul auroit tort de le vanter que lui & les au-

*Tome IX.*

tres Apôtres avoient reçu les premisses de l'Esprit de Dieu ; que ce seroit faire une injure à Saint Jean-Baptiste ; & qu'enfin les Prophetes n'ont pas été tous également éclairés par nos Mysteres. & que même parmi les Chrétiens il y en a qui le sont plus les uns que les autres.

40. Qu'il y a des pechez d'ignorance, & que l'Auteur de cette proposition ne peut pas en disconvenir, puisqu'il soutient que le précepte du Baptême donné à Nicodeme en secret, a obligé ceux qui n'en pouvoient avoir connoissance : que d'ailleurs, il étoit évident par l'Ecriture Sainte qu'il y avoit des pechez d'ignorance ; puisque le Prophete David prie Dieu de ne se pas souvenir de ses ignorances ; que Moÿse parle des pechez commis par ignorance ; que Saint Paul a péché en persecutant l'Eglise sans sçavoir que ce fût l'Eglise de Dieu ; & que JESUS-CHRIST a prié pour ceux qui le crucifoiient, afin que son Pere leur pardonât ce péché, quoiqu'ils le fissent par l'ignorance.

50. Il explique ce qu'il avoit dit que les Anges n'avoient point connu le Mystere de l'Incarnation, avant que l'Ange Gabriel en vint avertir la Vierge, des circonstances du temps & du lieu de l'Incarnation, de la maniere dont elle fe devoit faire, & de la personne qui devoit être choisie pour être la Mere de Dieu.

Nous remettrons à parler du Traité suivant contre les erreurs d'Abaelard, quand nous ferons l'Histoire de cet Auteur ; ainsi il ne reste plus des Traitez de Saint Bernard contenus dans ce second Tome que la Vie de Saint Malachie, & un Traité du Chant ou de la Correction de l'Antiphonier, qui ne meritent pas que nous nous y arrêtons.

Le troisième Tome contient les Sermons de Saint Bernard pour toute l'année, sur les fêtes des Saints, & sur diverses matieres : ils ne sont pas moins travaillez que ses autres Ouvrages, composés avec feu, pleins de pensées vives & solides, tres-propres à toucher le cœur : il les a presque tous prêché à ses Religieux, auxquels il faisoit ordinairement tous les jours des Exhortations. Le Pere Mabillon fait voir dans sa Préface, que quoiqu'il pût y avoir parmi ses Religieux des Freres Convers qui n'entendoient point le Latin, néanmoins la plupart de ces Sermons ont été recitez en Latin, comme leur stile le fait assez connoître. Il avoué qu'il a aussi quelquefois prêché en Langue Romance ou vulgaire, en faveur de ceux qui n'entendoient point le Latin.

Le dernier Tome du premier Volume des Oeuvres de Saint Bernard, contient ses Sermons sur le Cantique des Cantiques, qui sont au nombre de quatre-vingt-six, sur les deux pre-

*M* *miere*

*Lettre de S. Bernard à Hugues de Saint Victor.*

*Vie de S. Malachie.*

*Sermons de S. Bernard.*